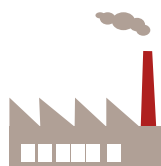




Localisation des sites inspectés



0 %
Situations irrégulières



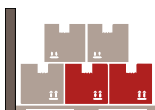
13
sites inspectés



15 %
de propositions de suites
et/ou sanctions



15 %
Situations irrégulières



0 %
Situations irrégulières
(Non contrôlé en 2019)



17 %
Situations irrégulières
sur 1 site contrôlé

Conclusion

Les 3 années de contrôles renforcés de l'inspection sur le risque incendie dans les bâtiments stockant des matières combustibles fournissent aujourd'hui une vision précise de l'état de l'environnement industriel normand sur cette question.

Les constats issus des contrôles réalisés dans des établissements sélectionnés par sondage mettent en évidence des axes d'améliorations, mentionnées ci-avant, dont la mise en œuvre permettra de renforcer la sécurité des sites industriels concernés et de leur environnement.

Ce retour d'expérience sera partagé largement. Ainsi, chaque année, la DREAL communique sur ses actions auprès des industriels par l'intermédiaire des fédérations professionnelles dans le but de partager les constats et d'engager les industriels à agir sur ces sujets afin de se mettre en conformité avec l'encadrement de leurs activités. Par ailleurs, ce bilan triennal sera adressé à l'ensemble des industriels concernés par l'action depuis 2019 et sera joint au bilan de l'inspection présenté dans les Coderst* de la région afin d'informer les autres parties prenantes.

Des inspections seront réalisées pour suivre la levée de l'ensemble des non-conformités identifiées sur ces 3 années d'actions. L'inspection poursuivra également ses contrôles sur d'autres établissements de ce type au cours des prochaines années, dans le cadre des plans de contrôles annuels classiques

*Coderst : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Une capsule vidéo décrivant les principaux messages à garder en tête sur cette action est disponible en utilisant ce lien ou via le QR Code.



Editorial

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) normande mène depuis 2019 des actions de contrôles renforcés sur le risque incendie dans les stockages de matières combustibles.

L'action de 2019 s'intégrait dans une action nationale orientée sur des entrepôts logistiques.

Issue du retour d'expérience de l'action de 2019 et de plusieurs accidents survenus en Normandie, l'action régionale de 2020 a concerné des bâtiments de stockage associés à des sites de production, et s'est centrée sur des fondamentaux dont le rôle-clé dans la prévention des risques avait été démontré par plusieurs accidents récents.

Les non-conformités constatées ont montré la nécessité de poursuivre l'action en 2021 sur le même thème. Le panel d'entreprises inspectées en 2021, a évolué pour s'adapter à l'accidentologie constatée en intégrant dans les cibles des installations de transit de déchets.

Sur les 3 dernières années, ce sont au total 160 inspections qui ont été menées par les inspectrices et inspecteurs de la région. Chaque année, certaines inspections ont concerné les sites contrôlés l'année précédente, à chaque fois qu'un écart avait été relevé et requérait un suivi. Le complément des inspections a été consacré à de nouveaux établissements assurant ainsi un spectre diversifié d'établissements contrôlés.

Cette plaquette vous présente les thèmes contrôlés, les axes d'amélioration identifiés et une synthèse chiffrée des constats faits.

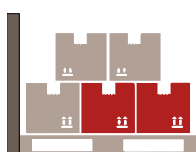
3 thèmes ciblés par l'inspection sur la prévention et la protection contre l'incendie

1 État des stocks



Respecter les seuils de la réglementation et connaître les produits combustibles

2 Stockages extérieurs



Prévenir l'incendie des stockages extérieurs pour éviter une propagation à l'intérieur des bâtiments



Stockages de matières combustibles accolés au bâtiment sans détection ni extinction incendie

Stockages extérieurs évacués par l'exploitant sous 24h



3 Défense incendie



Extinction automatique incendie



Moyens pour une intervention externe

Disposer des moyens requis et en bon état de fonctionnement



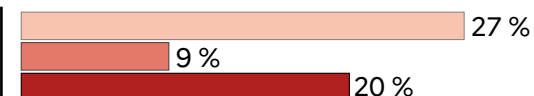
Encombrement de l'accès au poteau incendie



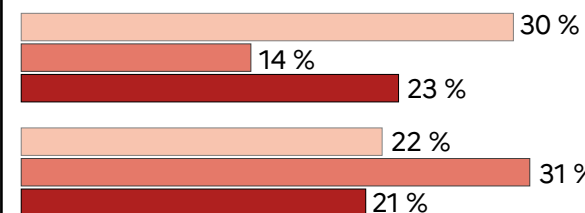
Poteau incendie accessible et identifié

Des constats qui évoluent peu en 3 années de contrôles renforcés

Pourcentage de suites administratives au préfet et/ou infractions par procès verbal



Thème non contrôlé en 2019



2019 2020 2021

Principaux axes d'améliorations identifiés suite à ces actions

1 État des stocks :

- ▶ disposer d'un inventaire à jour en permanence afin de :
 - pouvoir s'assurer à tout moment du respect des seuils autorisés,
 - fournir ces éléments pour la mise en œuvre des moyens de secours et des éventuelles mesures en cas de sinistre (fumées, émissions gazeuses, etc.).
- ▶ disposer, en cas d'accident, du contenu des fiches de données et de sécurité à jour des produits dangereux (risques particuliers, agents d'extinction à utiliser, etc.).

2 Stockages extérieurs :

- ▶ éloigner les stockages des parois du bâtiment de stockage s'ils ne disposent pas d'extinction automatique incendie et d'une détection, ou d'une paroi coupe-feu intermédiaire (éviter le risque d'effet domino sur le bâtiment).

3 Défense incendie :

- ▶ réaliser des mesures de débit en simultané pour permettre de s'assurer du débit d'eau nécessaire sur le site pour assurer l'extinction en cas d'incendie,
- ▶ disposer, en tout temps, des réserves en eau prévues en cas de sinistre (exemple : détérioration de bâches constatées sur plusieurs sites),
- ▶ renforcer le suivi des contrôles des installations de sprinklage pour lever les points de non-conformités pouvant engendrer une mise en échec de l'installation,
- ▶ adapter le « sprinklage » (extinction automatique d'incendie) en cas de modification des conditions de stockage ou de produits stockés.